



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Dans un monde du travail en constante évolution dans des sociétés libres et ouvertes, les femmes membres de sectes ont clairement besoin d'aide pour surmonter les problèmes liés à leur émancipation économique.

Lorsque nous considérons les forces économiques mondiales liées à notre mode de vie au XXI^e siècle, il est impossible d'imaginer que bon nombre de familles et besoins en matière d'emploi pourraient raisonnablement fonctionner sans la contribution des femmes, et en particulier le rôle qu'elles jouent dans le monde du travail. Dans des sociétés ouvertes et démocratiques, l'émergence de possibilités d'emploi rémunéré peut sembler plutôt attrayante. La réalité du mode de vie prescrit par les sectes aux femmes et aux filles est toute autre. Leurs droits fondamentaux internationaux sont fortement entravés, de même que leur accès à la prise de décisions informées concernant de véritables emplois rémunérés. Au cours de ses nombreuses années de travail auprès des femmes et des femmes aptes à l'emploi, la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme a constaté que le manque de ressources et de compétences adaptées à un emploi rémunéré est une constante. En effet, les environnements sectaires sont très restrictifs et leurs structures de direction sont autoritaires et abusives. Selon diverses études universitaires ou internationales, les femmes représentent au moins 70 % des membres de sectes dans le monde.

Dans l'observation de la Fédération des centres de recherche et d'information sur le sectarisme, il convient de tenir compte de la nature et des causes de ces lacunes et de ces problèmes qui entravent les droits fondamentaux des femmes et résultent d'abus. La Commission de la condition de la femme a examiné soixante normes et politiques en faveur des femmes et des filles qui se voient refuser l'accès là où elles en ont le plus besoin. Il est essentiel d'identifier ces facteurs, en particulier dans le contexte des environnements totalitaires fermés dans lesquels vivent de nombreuses femmes victimes de ces sectes. Il faut avoir un accès viable au travail de la Commission de la condition de la femme sur les circonstances dans lesquelles les politiques et les pratiques restrictives des dirigeants de sectes empêchent les femmes de faire des choix informés en matière d'emploi rémunéré et de véritables options de carrière. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et notamment leurs développements de 2015, peuvent avoir une incidence directe sur l'amélioration globale de la vie des femmes à travers un processus d'émancipation, d'auto-amélioration et de respect de leur dignité.

De nombreuses restrictions et limitations entravent les droits fondamentaux des femmes. La Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme insiste sur le fait que les femmes qui sollicitent une aide après avoir coupé les liens avec des sectes destructrices n'ont pas les ressources financières pour répondre aux besoins élémentaires de leur famille. On peut également citer leur manque cruel de scolarisation, de formation, d'options de carrière et de véritables ressources de retraite. Les femmes et les filles victimes de sectes font partie des membres les plus doués susceptibles d'être employés par la société mais la vie au sein des sectes les empêche de réaliser pleinement leur potentiel, pour elles-mêmes et pour le monde extérieur.

L'accès au lieu de travail de femmes qui appartiennent à des sectes peut différer de celui du reste de la société. De nombreuses sectes totalitaires exigent de

leurs futurs membres une obéissance absolue aux directives de leurs dirigeants avant d'envisager leur candidature. Les préceptes des dirigeants masculins de sectes sont contraires aux droits fondamentaux et les cas d'abus physiques et sexuels sont monnaie courante si ces préceptes sont enfreints. Les pratiques abusives à l'encontre des femmes et des filles membres de sectes et d'organisations terroristes islamiques présentent de nombreux points communs. À l'échelle mondiale, les médias internationaux et les agences gouvernementales font état de pratiques de travail infantile forcé et de violences sexuelles à l'égard des enfants. En cas de travail forcé d'enfants, qu'il soit virtuel ou réel, même les droits de ces derniers sont violés. Il faut garantir une véritable protection et le respect des droits des victimes, en mettant les auteurs de ces actes face à leurs responsabilités et en imposant des réparations afin d'aider les victimes.

En matière de droits fondamentaux, la discrimination fondée sur le sexe est un facteur qui doit être pris en compte car il a une influence profonde dans le monde des sectes. Au sein de ces organisations profondément autoritaires et patriarcales, les femmes sont considérées comme des êtres inférieurs. L'Organisation mondiale du travail et la Convention 183 sur la protection de la maternité sont deux des nombreux outils auxquels les femmes membres de sectes n'ont parfois pas accès car elles doivent travailler pour soutenir leur secte. La pression pour atteindre les objectifs financiers des sectes et pour survivre purement et simplement prive ces femmes de leurs droits juridiques garantis en vertu du principe général de transparence. L'examen des questions d'égalité des sexes est entravé par des questions plus générales relatives aux droits de propriété et à la succession des femmes. En effet, en vertu de leurs préceptes autoritaires, les sectes contrôlent les biens ou le patrimoine privé de leurs membres, lesquels abandonnent tout contrôle, voire leurs droits de propriété, au profit de ces organisations. Les femmes sont particulièrement vulnérables à cette exploitation.

Les médias du monde entier font état d'un phénomène international croissant de dirigeants de sectes qui purgent des peines de prison pour maltraitances sexuelles de mineures et de femmes adultes. Des travailleuses mineures sont soumises à des conditions d'esclavage virtuel et leurs revenus sont versés sur les comptes bancaires des sectes. Ces sectes ont accès à ces jeunes filles qui ne bénéficient pas de la protection de la société en vertu de la transparence juridique à laquelle ces familles membres de sectes devraient être soumises. Cela permettrait d'apporter la protection nécessaire lorsque des violences sexuelles sur enfants doivent être signalées à l'échelle internationale. On constate un phénomène similaire avec les organisations terroristes islamiques. Cependant, leurs dirigeants échappent parfois à la justice en évitant d'être capturés par les autorités.

La Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme a également constaté des cas de travail domestique et de soins non rémunérés, qui, dans certaines régions, sont contraires au droit du travail. De nombreuses sectes éludent le droit du travail en vigueur au sein de la société en évitant de se plier aux mécanismes de communication de l'information en cas de non-respect des règles du droit du travail et du droit fiscal. La Commission de la condition de la femme pourrait jouer un rôle vital dans l'application de normes d'information juridiquement contraignantes. L'éducation des femmes membres de sectes sur leur relation et celle de leur famille avec le droit du travail peut largement contribuer à l'émancipation des femmes partout dans le monde. Une grande partie des revenus des femmes et des exigences fiscales en regard du droit travail

demeurent entre les mains des dirigeants de sectes pour leur gain personnel et à des fins d'exploitation.

En ce qui concerne les grossesses non désirées et les droits liés à la procréation à la suite de viols de membres mineurs de sectes, on peut parler de situation de crise. Les mariages arrangés sont courants dans certaines sectes et organisations terroristes islamiques. Les dirigeants de sectes ont un contrôle total sur les mineurs qui sont mariées de force contre leur volonté. Là encore, les droits fondamentaux des femmes sont enfreints et bon nombre de nouveau-nés ne sont pas déclarés aux autorités civiles. Les grossesses forcées entravent gravement les perspectives d'emploi et de carrière des femmes et ces viols et leurs conséquences financières et psychologiques sont dévastateurs. Il est indispensable de rétablir les droits des femmes et des filles dans ces circonstances.

L'éducation est cruciale afin que les femmes victimes de sectes jouissent des mêmes droits d'accès aux ressources économiques et à un emploi rémunéré, ce qui suppose l'accès aux ressources économiques. De plus en plus de publications et de politiques de la Commission de la condition de la femme peuvent apporter une assistance vitale sur ces questions. C'est en collaborant avec la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme et d'autres organisations non gouvernementales concernées que de véritables progrès pourront être accomplis. Mettre un terme à ce type de pauvreté évitable contribuera largement à l'exploitation du potentiel humain pourtant bien tangible de ces femmes membres de sectes.

Bien que totalement évitable, la question de la malnutrition de ces femmes et de ces filles membres de sectes est enracinée dans l'appât du gain de ces organisations. Alors qu'une bonne nutrition contribue véritablement à un emploi rémunéré, le mode de vie des femmes membres de sectes répond généralement à une optique expiatoire. Il est relativement normal pour elles de consommer de la nourriture bon marché et peu nutritive car les exigences financières de la secte nécessitent que la santé soit sacrifiée dans le processus. L'éducation nutritionnelle est vitale afin que les femmes membres de sectes et leur famille surmontent les obstacles à l'emploi.

La préparation de la retraite est un aspect essentiel de l'emploi des femmes tout au long de la vie. En la matière, les sectes sont réputées pour leur manque de préparation ou l'absence totale de plan de retraite. En raison de leur mode de vie expiatoire et du fait que leurs ressources financières sont principalement dirigées vers la secte, l'avenir financier de ces femmes est austère et bon nombre d'entre elles finissent par dépendre du gouvernement et de programmes sociaux financés par les recettes fiscales des États membres.

Le pouvoir des sectes s'appuie principalement sur un manque d'inclusion et la promotion de la discrimination. Il faut rétablir et protéger les droits des femmes. Nous pouvons émanciper les femmes victimes des sectes en leur octroyant les ressources dont elles ont besoin aujourd'hui et demain.